

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

37^e séance plénièreMercredi 20 octobre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 23 de l'ordre du jour**Examen de l'application des recommandations
de la troisième Conférence des Nations Unies
sur l'exploration et les utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Note du Secrétaire général (A/59/174)****Projet de résolution (A/59/L.4)**

Le Président : L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général (A/59/174) transmettant le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité d'avoir établi ce rapport exhaustif qui présente de manière détaillée les progrès accomplis au cours des cinq dernières années dans l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dénommée UNISPACE III. Je salue l'excellent travail accompli ces deux dernières années par le groupe de travail mis en place par le Comité pour élaborer le rapport que son Président présentera sous peu de manière détaillée.

Tenue à Vienne en 1999, UNISPACE III a débouché sur l'adoption à l'unanimité du texte intitulé « Le Millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », que l'Assemblée générale a, par la suite, entérinée.

La Déclaration de Vienne offre une stratégie permettant de faire de l'espace le fondement des principales initiatives des Nations Unies visant à relever les défis mondiaux, en particulier la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, la santé et l'éducation, au moyen des applications des sciences et techniques spatiales.

La Déclaration de Vienne appelle à l'adoption de mesures d'appui aux programmes mondiaux et régionaux de développement en vue d'en accroître les avantages pour l'ensemble de la société. Dans le domaine de la gestion des catastrophes, par exemple, je note que l'initiative conjointe prise par les agences spatiales au titre de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » a facilité la prestation de secours immédiatement après le déclenchement d'une grande catastrophe naturelle ou technologique.

À ce jour, cinq agences spatiales ont mis leurs infrastructures spatiales à la disposition des autorités chargées de la protection civile appelées à intervenir en cas de catastrophes majeures, en leur fournissant gratuitement et en temps voulu des images par satellite pour soutenir leurs opérations d'urgence. Depuis

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'entrée en vigueur de la Charte en novembre 2000, elle a été activée plus de 50 fois pour répondre aux effets dévastateurs d'inondations, de glissements de terrain, de tremblements de terre et d'autres catastrophes naturelles, dont la majorité s'est produite dans les pays en développement.

Je me réjouis également de noter que le Bureau des affaires spatiales dispose d'un service de téléassistance opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, grâce auquel les organismes compétents du système des Nations Unies peuvent activer la Charte afin d'obtenir les images par satellite dont ils ont besoin pour entreprendre leurs opérations de secours.

Dans le domaine de la télémédecine au moyen des techniques spatiales, je note, par exemple, les progrès réalisés en vue de la mise en place du réseau interaméricain sur l'utilisation des Systèmes d'information géographique et de la télédétection pour lutter contre les maladies infectieuses.

La satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique demeure l'une des priorités de l'action de l'Organisation. À cet égard, j'ai noté avec satisfaction les nombreux projets mentionnés dans le rapport qui visent à appuyer le développement durable du continent qui en a le plus besoin.

Les mesures prises en vue de l'application des recommandations d'UNISPACE III ne devraient pas être perçues comme des initiatives isolées. En effet, le rapport dont nous sommes saisis offre la possibilité de créer des synergies entre, d'une part, l'application de ces recommandations et, d'autre part, la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de ceux du Plan de mise en oeuvre issu du Sommet mondial pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société de l'information. Cette approche globale permet de parvenir à un consensus mondial concernant les objectifs de développement et favorise la coopération mondiale pour honorer les engagements pris à l'échelle internationale.

Dans cette optique élargie, il revient maintenant à l'Assemblée d'évaluer les progrès accomplis au cours des cinq dernières années dans l'application des recommandations d'UNISPACE III et de recommander la marche à suivre.

Je crois comprendre que M. Adigun Ade Abiodun, Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, a mené des

consultations auprès des représentants intéressés, au sujet du projet de résolution (A/59/L.4) qui sera présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Abiodun (Nigéria) (Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) (*parle en anglais*): Je voudrais commencer par remercier l'Assemblée générale pour m'avoir donné l'occasion de prendre la parole ce matin au nom du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de présenter le rapport du Comité sur l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

Cinq années se sont écoulées depuis que le Secrétaire général nous a engagés à ne pas permettre que la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain reste lettre morte, et de faire en sorte qu'elle constitue une force vive de nature à changer la vie des générations futures. Je suis très heureux de présenter ce matin ce qui a été réalisé dans l'application des mesures prévues dans la Déclaration de Vienne et ce que nous nous proposons de faire dans les années à venir pour que la Déclaration devienne vraiment une force vive de nature à promouvoir le développement humain dans le monde.

La Déclaration de Vienne contient une stratégie destinée à permettre de relever des défis mondiaux en faisant appel aux sciences et aux techniques spatiales et à leurs applications. Les mesures clefs prévues dans la Déclaration de Vienne couvrent les domaines tels que la protection de l'environnement terrestre et la gestion des ressources de la Terre, l'utilisation des applications spatiales pour la sécurité, le développement et le bien-être de l'humanité, le développement des connaissances scientifiques sur l'espace, le renforcement des possibilités d'éducation et de formation et le renforcement des activités spatiales au sein du système des Nations Unies.

Par le biais des mécanismes uniques qu'il a adoptés, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a joué un rôle central dans la coordination des recommandations d'UNISPACE III au niveau mondial. Les équipes constituées par le Comité afin d'appliquer les recommandations jugées, après étude, prioritaires par les États Membres, se sont avérées être un instrument remarquable et souple. Placées sous la direction

d'États membres qui souhaitent s'en charger et ouvertes à tous les États Membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressés, les équipes ont fait des progrès considérables tout au long de l'année sans trop mettre à contribution les ressources mises à la disposition par le Secrétariat.

La structure de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et de celui du Sous-Comité juridique, telle que révisée par le Comité lui-même, leur a permis d'y inscrire de nouvelles questions à traiter dans le cadre d'UNISPACE III. Depuis, de nouvelles questions ont été examinées dans le cadre de plans de travail bien définis ou en tant que questions à examiner pendant un an seulement. En outre, en examinant de nouvelles questions, le Comité et ses organes subsidiaires ont fourni une orientation générale pour les travaux de plusieurs équipes.

Le Comité n'a pas été le seul à s'employer à faire avancer l'application des recommandations d'UNISPACE III. Ces cinq dernières années, un grand nombre de pays, leurs agences spatiales et les organismes chargés des questions spatiales, ainsi que les entités de l'ONU et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ont conduit des activités en vue d'appuyer, de compléter et de consolider les travaux du Comité. Le rapport (A/59/174), dont nous sommes saisis ce matin, témoigne des efforts de toutes ces entités.

Avant de m'arrêter sur des points particuliers du rapport, je voudrais, au nom du Comité, remercier le Groupe de travail et son Président, M. Niklas Hedman, de la Suède, du travail remarquable qu'ils ont accompli depuis deux ans en élaborant et en mettant au point le projet de rapport. La flexibilité et le caractère participatif des travaux du Groupe de travail ont permis au membres du Comité de se sentir comme des parties prenantes dans l'élaboration du rapport. Cela a également permis de bâtir des bases solides pour poursuivre ces travaux dans les années à venir afin que les hypothèses énoncées dans la Déclaration de Vienne se concrétisent pour un nombre accru de pays et de personnes. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier l'Ambassadeur Walther Lichem, de l'Autriche, de la sincère contribution qu'il a apportée au groupe en présentant hier dans notre débat certains passages du rapport.

Le rapport du Comité comprend six chapitres, sur lesquels j'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée. Le chapitre IV met en relief le lien entre plusieurs mesures recommandées dans la Déclaration de Vienne et les buts et objectifs qui ont été énoncés au Sommet du Millénaire, au Sommet mondial pour le développement durable et au Sommet mondial sur la société de l'information. L'application de ces mesures contribuerait grandement à faire avancer les mesures prises pour donner suite aux conférences mondiales de l'ONU.

Le chapitre VI du rapport présente une stratégie à suivre dans l'avenir. Il contient un plan d'action qui propose les initiatives et les mesures que différentes entités – identifiées dans le plan – devront prendre ces prochaines années dans quatre grands domaines : l'espace au service des grands objectifs mondiaux en matière de développement durable; le développement coordonné des capacités spatiales à l'échelle mondiale; les sciences et techniques spatiales à l'appui de programmes précis destinés à répondre aux besoins en matière de développement humain dans le monde; et le développement général des capacités. Le chapitre VI devrait nous rappeler que l'examen auquel nous nous livrons cette année servira de catalyseur pour d'autres mesures visant à intégrer pleinement l'application des sciences et techniques spatiales dans le programme mondial en matière de développement.

Voilà les observations que je tenais à faire pour présenter le rapport du Comité à l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/59/L.4.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria suit avec un vif intérêt et une grande satisfaction les progrès accomplis dans l'application du programme mondial pour le développement durable depuis les deux premières Conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se sont tenues à Vienne en 1968 et en 1982. De plus, nous prenons note de l'importance que revêtent les dimensions sociale, économique et environnementale dans le développement durable humain et le rôle des techniques spatiales s'agissant de relever les défis posés par le développement durable.

Pour consolider les accomplissements de l'ONU, par l'intermédiaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est tenue à Vienne à l'aube du présent millénaire. La Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, sur laquelle a débouché la Conférence, a été adoptée à l'unanimité par les pays participants, dont le Nigéria, puis entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68. UNISPACE III a donc été l'occasion d'étudier et d'exploiter le développement des capacités dans le domaine spatial et la coopération internationale de façon à résoudre les problèmes posés par les 33 recommandations formulées à la Conférence.

Au nom de l'Afrique et de plusieurs autres États Membres, le Nigéria dirige l'équipe chargée d'appliquer la recommandation 11 « Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale ». Le Nigéria continue de jouer un rôle de premier plan dans l'application des recommandations d'UNISPACE III. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus des bienfaits de la science et des techniques spatiales pour le développement humain. Nous félicitons donc tous ceux qui ont contribué de façon essentielle à concrétiser l'aspiration de l'ONU à assurer un développement durable humain à l'échelle mondiale.

Nous prenons note des efforts faits dans le passé par le COPUOS. Ses Sous-Comités et leur Président, qui ont travaillé sans relâche pour constituer le rapport sur l'examen quinquennal d'UNISPACE III, ont servi de façon louable et notable la cause des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il faut à présent tout mettre en œuvre pour consolider les résultats du COPUOS et l'application des recommandations des Sommets mondiaux pour le développement durable et sur la société de l'information.

Le Nigéria intensifiera sa coopération avec les États membres du COPUOS de sorte que tous les États Membres de l'ONU profitent de la pleine mise en œuvre d'UNISPACE III. Dans cet esprit, et dans le cadre de notre contribution aux efforts mondiaux de gestion des catastrophes, le Nigéria a financé un satellite, baptisé *NigeriaSat-1*, qui s'ajoutent aux satellites de l'Algérie, de la Chine, du Nigéria, du

Royaume-Uni et de la Turquie dans la constellation de surveillance des catastrophes. Le Nigéria participe également au Programme international de recherche et de sauvetage à l'aide de satellites (COSPAS-SARSAT) et a mis en place, dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, des installations dotées de balises pour les missions de recherche et de sauvetage, surtout dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Le Gouvernement nigérian a également approuvé le lancement d'un satellite de communication en 2006. Ce satellite, nommé NigcomSat-1, aura une empreinte qui couvrira tout le continent africain afin de résoudre les problèmes liés aux échanges d'information et au fossé numérique, non seulement au Nigéria mais dans toute l'Afrique. Dans le même ordre d'idées, l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigéria travaillent actuellement à une proposition visant à construire et à lancer tout un ensemble de satellites africains de détection des ressources et de surveillance de l'environnement.

Ils fourniront des données de haute définition, abordables et en temps réel permettant de s'attaquer au défi que représente la réalisation d'une production alimentaire durable en Afrique. Ils serviront également à gérer les inondations et à évaluer l'étendue et le degré de la désertification et de la déforestation, ainsi que leur impact sur la production alimentaire et l'industrie de l'élevage. D'autres aspects liés aux ressources naturelles ainsi qu'à leur évaluation, leur développement et leur gestion, y compris les questions environnementales, tireront également parti de ce programme. Il convient de noter que cette initiative est conforme au programme pour l'excellence scientifique en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'objectif est de faire en sorte qu'il soit compétitif au niveau mondial et qu'il contribue au développement socioéconomique du continent.

Le Nigéria estime que le développement de l'Afrique revêt un aspect stratégique pour la pleine application et la consolidation des recommandations d'UNISPACE III. Nous prions donc les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que les résultats importants des réunions passées soient traduits en actions concrètes. On devrait accroître de cette manière l'intérêt et le soutien publics envers les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Au nom des coauteurs, le Nigéria voudrait présenter le projet de résolution intitulé « Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique » (A/59/L.4). Les pays coauteurs de ce projet de résolution sont le Chili, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, la Roumanie et la Suède. En outre, les Pays-Bas et le Canada ont également fait savoir qu'ils désiraient se joindre aux auteurs.

Le projet de résolution reflète une série d'éléments essentiels figurant au rapport complet du Comité. La semaine dernière, le Groupe de travail plénier sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de la Quatrième Commission, auxquels tous les États Membres intéressés peuvent participer, a examiné et approuvé le texte du présent projet de résolution.

Je voudrais remercier tous les représentants qui ont pris part aux réunions et, en particulier, les États Membres qui ont parrainé le projet de résolution.

Le préambule du projet et les paragraphes 1 à 3 du dispositif portent sur le contexte dans lequel est intervenu UNISPACE et sur les résultats obtenus à ce jour en matière de suivi. Au paragraphe 4 du dispositif, l'Assemblée générale approuverait le Plan d'action proposé par le Comité dans son rapport.

Les paragraphes 6 à 12 concernent les actions envisagées par le Plan d'action ayant une influence sur le programme de travail du Comité et de ses organes subsidiaires et demande aux États Membres de prendre des mesures spécifiques ou de proposer à la communauté internationale un nouveau mécanisme pour traiter des questions liées à l'espace.

Pour ce qui est du paragraphe 11 du projet de résolution, je voudrais apporter une correction technique au texte. Je crois comprendre que cette correction concerne toutes les langues. À la première ligne, tout de suite après le mot « Système », l'acronyme « GNSS » devrait être ajouté entre parenthèses. Aux deuxième et quatrième lignes, le mot « Système » devrait être remplacé par l'acronyme « GNSS ».

Les paragraphes 13 à 17 énumèrent les activités menées par le Bureau des affaires spatiales pour intensifier l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Enfin, au paragraphe 18, l'Assemblée convient que le Comité poursuivra l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III à sa session de 2005.

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Serbie-et-Monténégro, et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

L'examen auquel nous nous livrons aujourd'hui, cinq ans après la Conférence de Vienne, a été demandé par l'Assemblée générale en 1999.

L'Union européenne considère les applications de la technologie spatiale comme l'un des moyens d'améliorer les conditions de vie des populations. Les activités spatiales peuvent contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de développement importants. L'Union européenne se félicite par conséquent des travaux entrepris par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III, et nous remercions son Président, M. Abiodun, du travail qu'il a accompli et son discours liminaire prononcé au débat de la présente séance.

Le rapport du COPUOS donne un compte-rendu complet des efforts que nous entreprenons conjointement pour améliorer les conditions de vie des populations. Le Comité, par l'entremise de son groupe de travail présidé par M. Hedman, a effectué une évaluation complète et prospective de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Le personnel du Bureau des affaires spatiales a fourni un appui remarquable lors de la préparation du rapport et pour, de manière générale, mettre en œuvre le processus jusqu'à présent.

Le rapport met clairement en évidence les avantages des utilisations des technologies spatiales pour atteindre les objectifs de développement à l'échelle mondiale. Il accorde une attention particulière à la synergie entre les recommandations d'UNISPACE III et les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Sommet mondial pour le

développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information. Les recommandations d'UNISPACE III peuvent contribuer à relever certains des défis posés par ces sommets, comme l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la réalisation d'un développement durable et la protection de l'environnement, une meilleure gestion des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, et le renforcement des capacités générales de développement, notamment pour combler le fossé numérique.

Les recommandations visant à ce que de nouvelles mesures soient prises, contenues dans le Plan d'action présenté dans le rapport, portent sur plusieurs domaines importants pour améliorer les conditions de vie des populations, à savoir l'élaboration d'une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement, la protection de l'environnement terrestre et la gestion de ses ressources, l'utilisation et l'application des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable, le recours à la télémédecine pour améliorer la protection en matière de soins de santé, en particulier dans les régions isolées ou démunies, et la coordination des services spatiaux appliqués à la gestion des catastrophes naturelles.

Dans ce contexte, je voudrais brièvement évoquer le rôle important joué par l'Agence spatiale européenne (ASE). Nombre des buts et principes d'UNISPACE III correspondent aux objectifs principaux de l'ASE et sont le fondement sur lequel reposent ses activités de coopération. Par l'intermédiaire de divers programmes, l'ASE met en œuvre de nombreuses recommandations d'UNISPACE III, en s'efforçant par exemple d'améliorer l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes; les connaissances scientifiques sur l'espace proche et lointain en encourageant la coopération; et la protection de l'espace proche et lointain en réduisant le nombre des débris spatiaux, qui gênent de plus en plus le développement des activités spatiales.

En outre, l'ASE est le principal contributeur financier du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, qui s'efforce de mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III en améliorant la sensibilisation sur les avantages de l'utilisation des techniques spatiales pour les pays en développement.

L'Union européenne attache une grande importance au travail effectué jusqu'à présent et encourage toutes les parties prenantes à poursuivre leurs efforts

Compte tenu de l'importance que les États Membres, les entités gouvernementales et non gouvernementales attachent à UNISPACE III, et de la synergie entre UNISPACE III et les sommets susmentionnés, l'Union européenne est d'avis qu'il faut un financement adéquat pour l'application des recommandations.

Enfin, la méthode utilisée pour déterminer les priorités dans les recommandations d'UNISPACE III, de pair avec la création d'équipes dirigées, de leur propre initiative, par des États Membres, s'est avérée être un moyen efficace de lancer le processus de mise en œuvre.

M. Ishikawa (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais d'emblée remercier M. Adigun Abiodun, du Nigéria, pour la présentation de son rapport intitulé « Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ». Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à M. Niklas Hedman, de la Suède, qui a présidé le Groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Sous son excellente direction, le rapport sur l'examen quinquennal de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été parachevé avec succès. Enfin, je souhaite remercier M^{me} Takemi Chiku, du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, qui a contribué de manière remarquable à l'établissement du rapport.

Depuis 1999, le Japon fait tous les efforts possibles pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III, et je voudrais brièvement faire connaître nos vues sur cette question.

Pour ce qui est des équipes créées pour faciliter la mise en œuvre de certaines recommandations précises d'UNISPACE III, notre délégation a eu le grand plaisir de présider l'équipe chargée du point 17 sur le renforcement des capacités par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du développement des ressources budgétaires. L'équipe n° 17 est composée de 25 pays et de sept organisations, et je voudrais les remercier tous sincèrement pour leur

coopération et leurs contributions précieuses aux activités de l'équipe. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux autres pays et organisations qui ont fourni à notre équipe, gracieusement et volontairement, des informations sur leurs activités connexes. C'est, à notre avis, grâce à leur contribution que nous avons pu établir un rapport substantiel.

Notre équipe propose les recommandations suivantes sur le rapport : premièrement, promouvoir le partage du matériel pédagogique et des informations; deuxièmement, coordonner les activités internationales de renforcement des capacités; troisièmement, accroître l'aide aux activités des centres régionaux; quatrièmement, améliorer les possibilités d'échanges d'idées sur le renforcement des capacités; cinquièmement, faciliter l'augmentation des ressources budgétaires et des bourses d'études; et sixièmement, préparer et distribuer des manuels éducatifs.

Je demande que l'on fasse de sérieux efforts pour promouvoir le renforcement des capacités dans tous les pays, conformément à nos recommandations. Ces efforts doivent être entrepris en étroite coopération et en coordination avec des pays membres du COPUOS et des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, laquelle s'occupe des questions d'éducation spatiale; le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, qui encourage le partage des données satellitaires à des fins éducatives et pour la mise en place d'une base de données sur le renforcement des capacités; et la Fédération internationale d'astronautique qui a presque terminé la mise au point d'une base de données sur le renforcement des capacités qui comporte du matériel pédagogique. Nous espérons qu'avec le concours des pays et des organisations membres du COPUOS, nous pourrions contribuer à l'éducation et à la formation de la prochaine génération dans les domaines du développement, de l'utilisation et de la science de l'espace. Le Japon participera également aux activités internationales sur le renforcement des capacités en continuant de mettre en œuvre les recommandations de notre équipe.

Outre le point 17, le Japon a également participé et contribué aux activités d'autres équipes, comme la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les prévisions météorologiques et climatiques, les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre. Je tiens à remercier ces équipes pour tout le

travail accompli. Le Japon continuera de coopérer afin que les recommandations de ces équipes soient mises en œuvre.

S'agissant de la gestion des catastrophes par exemple, l'Agence spatiale japonaise a fait une demande d'adhésion à la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » et prend désormais part aux activités de la Charte en qualité d'observateur. Je crois que le Japon peut contribuer activement aux travaux menés dans ce domaine par des mesures telles que la mise en œuvre des recommandations, comme le propose l'équipe de gestion des catastrophes. Je voudrais également informer l'Assemblée que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes se tiendra à Kobé (Japon) en janvier 2005. Prenant note du projet de résolution sur la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, adoptée par la Quatrième Commission le lundi 18 octobre, je crois que les résultats de la Conférence de Kobé pourraient jouer un rôle important dans les futurs travaux du COPUOS.

Un autre exemple à l'avenir de travaux possibles auxquels le Japon pourrait participer est la mise en place d'un comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, proposé par l'équipe chargée de cette question. Je crois également que le Japon, étant l'un des fournisseurs de systèmes mondiaux de navigation par satellite, apportera une contribution dynamique à ce comité.

Pour ce qui est des synergies entre l'application des recommandations d'UNISPACE III et des initiatives mondiales, je voudrais souligner l'initiative importante du Sommet d'observation de la Terre.

Reflet des préoccupations croissantes face aux problèmes environnementaux mondiaux, le « Plan d'action : science et technologie au service du développement durable » a été adopté au sommet du Groupe des Huit (G-8) à Évian en juin dernier. Ce plan reconnaît que l'observation de la Terre est l'un des trois grands domaines où il faudra, à l'avenir, faire porter les efforts. L'importance de l'observation de la Terre a également été reconnue lors du premier Sommet d'observation de la Terre, tenu aux États-Unis en juillet dernier. Au deuxième Sommet d'observation de la Terre, qui s'est tenu au Japon en avril de cette année, un cadre a été adopté pour un plan décennal d'exécution. Ce plan prévoit la construction d'un système – ou de systèmes – d'observation de la Terre,

ce qui présentera de nombreux avantages socioéconomiques précis grâce à la coopération internationale. Pendant le troisième Sommet d'observation de la Terre, qui aura lieu en Belgique en février 2005, un plan concret d'application sera adopté.

Comme les membres le savent, une exposition spéciale sur la technologie spatiale et le développement humain se tient actuellement ici à l'occasion de l'examen d'UNISPACE III +5. L'Agence d'exploration aérospatiale japonaise y contribue avec des affiches sur ses activités d'éducation et d'observation de la Terre pour marquer ce moment important.

L'espace est une frontière commune à toute l'humanité et, de ce fait, offre des possibilités infinies. Nous devons regarder au-delà des frontières nationales pour que les avantages émanant des activités spatiales profitent non seulement aux citoyens des pays qui mènent ces activités, mais à l'humanité dans son ensemble. Le Japon espère apporter d'importantes contributions à la prospérité mondiale en participant activement aux activités de coopération internationale sur la base d'une vision générale et à long terme.

Cela dit, le Japon tient à exprimer son respect à l'égard des efforts de l'ONU dans ces domaines. Il est déterminé à promouvoir la coopération internationale, de concert avec les Membres de l'ONU et ceux du COPUOS, afin que les avantages dérivés des activités spatiales profitent aux peuples du monde entier.

M. Hodgkins (États-Unis) (*parle en anglais*) : En 1958, peu après que le lancement de satellites sur orbite eut donné une nouvelle intensité à la guerre froide, l'Assemblée générale a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin que l'espace ne soit plus utilisé à des fins militaires mais serve à des objectifs constructifs. Reconnaissant que l'espace est une nouvelle frontière humaine qui est tout aussi pleine de promesses que de dangers, les pays se sont efforcés de mettre en place une structure propice à une coopération et à un partage des avantages.

Durant ces 40 dernières années, le COPUOS a agi dans le cadre de ce mandat pour élaborer et adopter cinq grands traités sur l'espace extra-atmosphérique et promulguer d'importantes normes qui servent de principes internationaux. Ce faisant, le Comité a ni plus ni moins donné naissance à toute une nouvelle branche du droit international. Le COPUOS a également servi de moteur dans la promotion de la

coopération internationale dans les activités liées à l'espace extra-atmosphérique et dans la promotion d'un large échange d'informations entre pays développés et pays en développement sur les récents progrès réalisés dans l'exploration de l'espace et leurs retombées bénéfiques.

Comme le COPUOS, le programme extra-atmosphérique américain est né en pleine guerre froide, sur fond de rivalités inquiétantes pour la suprématie dans l'espace et dans la course aux missiles. Heureusement, avec le temps, ce conflit s'est évaporé, et nous sommes à présent en mesure de concevoir nos activités dans l'espace essentiellement comme un instrument de progrès humain et de coopération internationale.

Dans ce contexte, les États membres et observateurs du COPUOS ont convenu que le moment était venu de donner à l'Organisation des Nations Unies une nouvelle orientation dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, en convoquant la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

UNISPACE III a été la dernière des grandes conférences des Nations Unies au XX^e siècle. Les États Membres et le Bureau des affaires spatiales ont travaillé dans des conditions pénibles et avec peu de moyens, mais en dépit de cela, la Conférence a été un véritable succès du point de vue de son organisation et de son contenu. Le rapport du Secrétariat à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (A/54/20 et Corr.1) sur l'organisation remarquable d'UNISPACE III fournit aux autres organes des Nations Unies des exemples concrets sur la façon de convoquer des conférences qui traitent d'importantes questions mondiales tout en restant dans les limites budgétaires.

Outre l'organisation couronnée de succès de la Conférence, nous avons été particulièrement satisfaits de l'étendue et de la diversité des questions examinées à UNISPACE III, ainsi que du nombre élevé de grands scientifiques, de responsables gouvernementaux et de représentants du secteur privé qui y ont participé. En mettant l'accent sur les applications des techniques spatiales et sur les possibilités de coopération, le programme de travail répond aux besoins des pays développés et en développement.

À la lecture de la Déclaration de Vienne et du rapport de la Conférence, nous avons trouvé encourageant de voir que cet événement avait donné des recommandations et des conclusions qui correspondent à l'ensemble de nos objectifs. Il s'agit notamment d'une plus grande participation aux activités relatives à la surveillance et à la compréhension de la Terre et de son environnement; l'identification de nouveaux domaines susceptibles de promouvoir la coopération internationale; un plus grand appui en faveur des mécanismes existants utilisés pour la coopération internationale et leur approbation; le renforcement des programmes en matière d'applications de techniques spatiales; la dissémination des informations sur les domaines et stratégies de la recherche spatiale pour les pays en développement; une meilleure coordination et une réduction des doubles emplois entre les organismes des Nations Unies impliqués dans les activités spatiales; une plus grande participation des jeunes scientifiques et ingénieurs, ainsi que de l'industrie, dans les activités du COPUOS; une coopération régionale renforcée en matière spatiale; et la promotion des applications civiles et commerciales dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes saisis d'un rapport complet définitif (A/59/174) sur l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, qui comprend un plan d'action consistant en une série de propositions concrètes du Comité pour que des mesures précises soient prises en vue de l'application de ces recommandations. Nous appuyons le plan d'action et avons l'intention de travailler aux niveaux national et international pour faire en sorte que le plus grand nombre possible de recommandations soient appliquées. Nous avons été particulièrement satisfaits de la contribution exceptionnelle des équipes à ces efforts. Sous la direction, sur leur propre initiative, de certains gouvernements, ce mécanisme innovateur a permis la participation d'entités gouvernementales et non gouvernementales dans le suivi d'UNISPACE III, tout en préservant le rôle pivot des États Membres.

Enfin, je voudrais attirer l'attention des représentants sur le dévouement dont ont fait preuve les personnes impliquées dans la préparation du rapport. En tout premier lieu, M. Karl Doetsch du Canada, ancien Président du Sous-comité scientifique et technique, mérite notre profonde reconnaissance pour avoir si bien défendu le concept des équipes. Sans

ce mécanisme, le COPUOS n'aurait jamais été en mesure de démontrer les progrès accomplis dans l'application des recommandations d'UNISPACE III, tels qu'ils figurent dans le rapport complet.

Le personnel du Bureau des affaires spatiales a fait montre d'une capacité de travail illimitée dans leur appui aux équipes et dans la rédaction de ce rapport. Sergio Camacho et Takemi Chiku ont, à cet égard, été exceptionnels.

Enfin, le Président du groupe de travail chargé de rédiger le rapport, M. Niklas Hedman de Suède, mérite notre reconnaissance toute particulière. M. Hedman a de son plein gré accepté cette mission, il y a plus d'un an, sachant qu'il aurait à rassembler les travaux des équipes, des États membres, des organisations internationales et d'entités non gouvernementales pour en faire un produit cohérent. Il a accompli sa mission avec un dynamisme, un professionnalisme et une vision que nous admirons tous.

M. Sun Laiyan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de sa déclaration liminaire sur ce point.

Il devient de plus en plus évident qu'étant donné les progrès réalisés en science et en technologie, ainsi que dans le domaine social, la technologie de l'espace peut nous aider à véritablement progresser dans l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. C'est l'une des technologies avancées les plus influentes dans le monde d'aujourd'hui. À l'ère de l'espace, il est évident que la technologie de l'espace a de plus en plus d'influence sur les processus modernes de production et sur notre vie quotidienne. Elle a également joué un rôle important dans nos efforts en faveur du développement durable.

C'est dans ce contexte que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est tenue à Vienne en 1999, à l'aube du XXI^e siècle. Le document intitulé « Le Millénaire de l'espace : Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain » énonce des principes directeurs et des recommandations pour utiliser la technologie de l'espace et relever les défis. C'est un instrument qui revêt une importance historique. Son impact positif renforcera les utilisations pacifiques de la science et des techniques de l'espace, la coopération

internationale dans la recherche spatiale et encouragera le développement économique et le progrès social pour tous les pays, en particulier les pays en développement.

Le Gouvernement chinois a toujours appuyé les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en accordant une attention toute particulière à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Depuis 2000, le Gouvernement chinois, agissant en coordination avec le Bureau des affaires spatiales et la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, a accueilli un certain nombre de cours de formation, ateliers et séminaires sur les applications de techniques spatiales pour la région Asie-Pacifique. Cette campagne a lieu chaque année, en Chine, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace pour sensibiliser l'opinion publique sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique préconisées par l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons joué un rôle actif au sein de l'équipe du COPUOS chargée de la gestion des catastrophes, dont le mandat est pluriannuel. Nous avons coprésidé cette équipe avec le Canada et la France et collaboré avec d'autres pays participants pour présenter de propositions concrètes en vue de créer, au sein du système des Nations Unies, un mécanisme mondial de coordination et de gestion des secours en cas de catastrophes, faisant appel à des ressources spatiales. Le Gouvernement chinois a contribué d'importantes ressources humaines et financières à la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.

L'exploration et le développement de l'espace extra-atmosphérique devraient avoir pour but des utilisations pacifiques, au bénéfice des peuples du monde entier. Tous les pays devraient avoir les mêmes droits et prendre une part active à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Toutes les activités dans l'espace extra-atmosphérique devraient être propices à la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'à la subsistance humaine et au développement. Par conséquent, le Gouvernement chinois préconise une coopération spatiale plus étroite entre les nations, fondée sur l'égalité, des avantages mutuels, la complémentarité réciproque et les progrès partagés.

En matière de coopération spatiale internationale, nous devons respecter les principes fondamentaux énoncés dans la résolution 51/122 de l'Assemblée générale, de 1996, intitulée « Déclaration sur la

coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement ». La Chine compte renforcer encore sa coopération spatiale avec les pays en développement, promouvoir activement la coopération régionale dans la zone Asie-Pacifique, et appuyer la coopération spatiale avec d'autres régions du monde. Nous poursuivrons notre coopération avec des pays développés en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine spatial, et leur permettre d'effectuer des bonds qualitatifs dans leur développement économique et social grâce à la technologie spatiale et à ses applications.

La Chine, en tant que pays en développement, définit toujours ses programmes spatiaux sur la base d'une évaluation réaliste de ses besoins et par rapport à sa stratégie nationale de développement à long terme. S'appuyant sur ses réussites passées, la Chine mettra l'accent, dans son prochain plan quinquennal, sur les applications satellitaires et sur le développement de satellites de télécommunications à grand débit, de haute qualité et à longue durée de vie, afin d'intégrer progressivement l'industrie chinoise des satellites de télécommunications. Nous allons aussi poursuivre nos études et notre exploration sur une nouvelle génération de lanceurs non toxiques, non polluants, à rendement élevé et à faible coût, tout en améliorant la capacité et la fiabilité de notre série de lanceurs « Longue Marche ».

Par ailleurs, la Chine prévoit aussi de créer un système intégré et stable d'observation de la terre, fonctionnant à long terme en orbite haute, par tous les temps; celui-ci sera composé principalement de satellites plus petits, pour des applications de météorologie, de détection de ressources terrestres et de surveillance des océans, de la terre et des catastrophes environnementales. Nous allons poursuivre nos recherches sur la physique terrestre et solaire, les vols spatiaux habités, l'ingénierie des vols orbitaux lunaires et l'exploration de l'espace lointain, afin de faciliter le développement durable du programme spatial chinois.

Le XXI^e siècle verra un développement vigoureux des sciences et techniques liées à l'espace, comme de leurs applications. Les liens politiques, économiques, scientifiques, technologiques et culturels se resserrent dans le monde. De nouvelles possibilités et occasions pourraient naître de nos efforts pour

trouver des solutions aux problèmes qui perdurent dans le monde.

Le Gouvernement chinois poursuivra sa coopération spatiale avec le reste du monde, mènera activement des études spatiales, visera à promouvoir le développement des technologies spatiales et renforcera les applications spatiales, dont il accélérera la mise en œuvre, afin que cette technologie puisse mieux servir l'humanité dans son ensemble.

M. Sriwidjaja (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, M. Adigun Ade Abiodun du Nigéria, et les membres du Bureau, de leurs contributions importantes, et aussi leur assurer le plein appui et la coopération de ma délégation au cours des présentes délibérations. De même, nous témoignons notre reconnaissance aux Présidents des Sous-Comités du COPUOS, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.

Les activités liées à l'espace extra-atmosphérique progressent et se développent de plus en plus rapidement en raison des avantages qu'elles offrent et de la possibilité qu'ont les pays d'en bénéficier. Le développement des sciences et techniques dans le domaine spatial et dans ses applications a produit des retombées bénéfiques sans précédent dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, le suivi de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la gestion des catastrophes, les prévisions météorologiques, la navigation et les communications par satellite. Toutefois, les bienfaits pratiques des applications découlant des sciences et techniques spatiales n'ont pas été répartis de façon égale entre les peuples et nations du monde. Alors que les technologies liées à l'espace extra-atmosphérique ont été largement appliquées par le monde développé, une partie importante du monde en développement n'en a toujours pas bénéficié, et la majeure partie du monde ne jouit que d'un accès limité à ces innovations.

Dans ce contexte, l'Indonésie estime que les progrès positifs et significatifs des sciences et techniques liées à l'espace doivent viser plus clairement et essentiellement les intérêts communs et le bien-être de toute l'humanité, indépendamment des différents systèmes politiques, culturels ou sociaux, ou encore des différents niveaux de développement économique. De même, le Gouvernement indonésien

est aussi favorable à ce que soient élaborés des outils pour renforcer la coopération interinstitutionnels et pour accroître l'utilisation des sciences spatiales et de leurs applications au sein des entités des Nations Unies et entre elles.

Cela fait plusieurs années qu'a été mise en place une coopération sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, mais l'on estime que la structure et les méthodes appliquées à ce type de coopération, surtout en matière de transfert de technologie, n'ont pas encore abouti à de meilleures capacités techniques ni à un développement correspondant des ressources humaines dans la plupart des pays en développement. Par conséquent, ceux-ci doivent mener par eux-mêmes un nombre croissant d'activités autonomes.

Cette industrialisation et cette commercialisation des activités spatiales résultent des avantages qui peuvent être tirés des progrès et des développements de la technologie spatiale pour l'ensemble de la société mondiale. Grâce aux efforts d'industrialisation et de commercialisation, des fonds devraient être dégagés pour financer de nouveaux progrès et de nouveaux développements des technologies liées à l'espace extra-atmosphérique. Il est à noter que la plupart des pays en développement qui ont bénéficié de technologies spatiales et de leurs applications sont consommateurs de produits découlant de la technologie spatiale.

À cet égard, ma délégation a noté attentivement le rôle actif et constructif joué par le COPUOS, en tant que catalyseur des efforts en vue d'atteindre les nobles objectifs communs des pays qui en sont membres. Nous espérons en effet ardemment que le Comité continuera à être cohérent et actif dans la promotion de la coopération internationale, en particulier entre les pays développés et en développement, afin d'accélérer le développement économique et social dans les pays en développement.

Nous espérons également qu'à travers une telle coopération, les pays en développement auront davantage accès aux capacités dans le domaine spatial et de plus grandes occasions d'augmenter les leurs. Pour cette raison, des programmes comportant l'utilisation de satellites de télédétection de données, des séminaires et des ateliers de formation sur les applications spatiales doivent être intensifiés et augmentés.

En ce qui concerne l'application des recommandations d'UNISPACE III, l'Indonésie y a

participé, et a délégué un expert faire partie des membres du groupe d'experts sur l'application d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles. L'Indonésie soutient également le programme et elle est prête à contribuer plus avant en vue de son fonctionnement en coopération avec d'autres pays, au moyen, entre autres, d'échanges de données et d'experts.

Ma délégation a noté que le Comité a reconnu que la prise de conscience des bénéfices des activités spatiales était limitée, à la fois parmi grand public et les décideurs. Il y a un définitivement un lien entre cette prise de conscience limitée et les obstacles auxquels fait face l'application des recommandations d'UNISPACE III, tels que des ressources financières limitées et un nombre d'experts qu'il y aurait peut-être lieu d'augmenter. On a indiqué que ces problèmes pourraient également être liés aux difficultés d'analyse des avantages par rapport aux coûts des utilisations de l'espace extra-atmosphérique.

Ma délégation a également noté que, bien qu'un grand nombre d'États aient exprimé leur intérêt à participer à l'application des recommandations d'UNISPACE III, et bien que le travail des équipes d'action ait été en effet à composition non limitée – permettant aux États et aux organisations intéressés de participer à tout moment du processus –, diverses combinaisons des contraintes mentionnées plus tôt ont malheureusement fait figure d'obstacles majeurs à leur participation.

La Déclaration de Vienne appelle à un certain nombre d'actions qui sont pertinentes pour les buts et les objectifs des conférences organisées après UNISPACE III, telles que le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable, et le Sommet mondial sur la société de l'information. L'application des recommandations d'UNISPACE III contribuerait au progrès dans des actions de suivi de ces conférences mondiales.

Des mesures ont pu être prises pour accroître davantage la synergie entre les activités de suivi d'UNISPACE III et celles des conférences mondiales du système de l'ONU. Tandis que les domaines spécifiques dans lesquels la science et la technologie de l'espace extra-atmosphérique et leurs applications pourraient jouer un rôle important ont été identifiés par le Sommet mondial sur le développement durable et le Sommet mondial sur la société de l'information,

beaucoup d'autres domaines demeurent dans lesquels ils pourraient contribuer à l'application des résultats de ces sommets et de la Déclaration du Millénaire.

En ce qui concerne les priorités du développement national indonésien, nos activités sont dirigées principalement sur les applications de développement de la technologie spatiale. Ces activités sont visent à soutenir et à renforcer le développement des applications spatiales et des activités industrielles.

Quant aux activités liées à la science spatiale et à la recherche climatique, mon pays est actuellement en train de développer un modèle climatique indonésien et étudie les phénomènes naturels et les spécificités de l'atmosphère et de l'atmosphère supérieure ionosphérique en relation avec l'état de l'environnement terrestre. Afin d'augmenter les capacités dans le domaine de l'acquisition de données sur les phénomènes atmosphériques au-dessus de la région équatoriale, l'Institut national indonésien de l'aéronautique et l'espace (LAPAN), en coopération avec l'Université de Kyoto au Japon, assure depuis 2001 le fonctionnement, dans l'ouest de Sumatra, d'un instrument météorologique appelé Radar atmosphérique équatorial.

En outre, LAPAN et l'Université technique de Berlin, en Allemagne, ont signé un mémorandum d'accord sur la mise au point du premier microsatellite indonésien, appelé *LAPAN-TUBSAT*. Par le biais d'une telle coopération, les ingénieurs indonésiens auront l'occasion de maîtriser les étapes de construction des satellites, depuis la conception jusqu'à l'exécution, aux tests, au lancement et à l'exploitation des satellites.

LAPAN-TUBSAT comportera une charge utile de télédétection et d'archivage et d'envoi des données, et sera lancé en 2005. Notre prochain programme d'espace extra-atmosphérique vise à développer un microsatellite de télédétection destiné à soutenir la sécurité nationale alimentaire en collaboration avec le Centre aérospatial allemand. Son lancement est prévu pour 2008. Un autre mémorandum d'accord entre LAPAN et l'Organisation indienne de recherche spatiale sur la coopération dans le domaine de la technologie et du développement de la recherche spatiale a été conclu à New Delhi en 2002. Un mémorandum déclaratif d'intention entre LAPAN et l'Application russe de technologie aéronautique et spatiale a été signé à Moscou en 2003. L'Indonésie compte étendre sa coopération avec d'autres pays dans

le maintien, l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au profit de toutes les nations.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer notre soutien sans réserve pour l'activité du Comité dans la promotion de la coopération internationale et dans ses efforts en vue d'atteindre notre objectif commun de maintien de l'espace extra-atmosphérique à des usages pacifiques et au bénéfice de toute l'humanité.

M. Aninat (Chili) (*parle en espagnol*) : L'environnement international actuel, caractérisé par l'instabilité, l'incertitude et de nouvelles menaces, présente un triste spectacle dont nous devons nous occuper conjointement et avec créativité, dans le contexte d'une mondialisation universelle et inclusive. Chercher à préserver une situation de profondes exclusions sociales non seulement serait immoral, mais conduirait également à l'érosion continue du fragile tissu de la communauté internationale.

Mettre les personnes au centre de nos soucis est le plus grand défi auquel nous faisons face. Pour réussir, nous devons réaliser la synergie adéquate entre l'action diplomatique et l'approche scientifique et technologique – concept qui commence maintenant à émerger dans divers forums, débats et centres d'étude.

La technologie spatiale, en raison de sa capacité d'atteindre tous les points sur la planète, est particulièrement qualifiée pour jouer ce rôle. Ceux qui ont la responsabilité de prendre des décisions ne peuvent pas continuer, de manière négligée et irresponsable, à présenter cette technologie comme trop sophistiquée et étrangère aux besoins des gens ordinaires. Nous devons, au contraire, l'intégrer graduellement et la placer au service des pauvres pour résoudre les problèmes sociaux et humanitaires dont la solution n'a que trop tardé.

Les technologies satellitaires sont des outils indispensables pour créer des conditions de développement durable et de sécurité humaine. C'est ce qu'a établi la Déclaration de Vienne sur le développement de l'espace et le développement humain, adoptée à la conférence UNISPACE III. Pour la première fois, le secteur privé et l'industrie ont participé activement à cet important événement international. En particulier, des équipes d'action à composition non limitée ont été créées dans divers secteurs et ont commencé à fonctionner de manière très efficace dans le cadre du Comité sur les utilisations

pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Mon pays est membre de l'équipe d'action de gestion des catastrophes qui, pour des raisons évidentes, revêt aujourd'hui une pertinence particulière.

L'examen attentif des effets positifs des applications spatiales, tel que l'a effectué la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'examen récent qui lui a fait suite, UNISPACE III +5, n'a fait que confirmer l'existence de deux éléments qui ne s'imbriquent pas l'un dans l'autre de façon appropriée : le potentiel énorme qu'offrent les techniques spatiales pour traiter et régler tous les problèmes qui empêchent les individus et les pays de parvenir à un degré minimum acceptable de sécurité et de développement humain, d'une part, et, d'autre part, le fait que les pays continuent manifestement à ne s'engager qu'à demi en ce qui concerne la priorité à accorder à ces questions importantes à l'ordre du jour de leurs préoccupations, diminuant d'autant, ainsi, les possibilités d'amélioration de la qualité de la vie de leurs citoyens. Cela en dépit du fait que, bien que ce soit de manière préliminaire mais globale, les instances internationales aient pris une forme de plus en plus cohérente et efficace et définissent leurs stratégies de développement en tenant compte de la présence frappante de la composante spatiale.

L'action variée et dynamique des organisations du système des Nations Unies, l'inscription de la question à l'ordre du jour du Sommet sur le développement durable, la création imminente des satellites géostationnaires en orbite terrestre, les intérêts manifestés par des entités scientifiques pertinentes comme l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués et le Comité interdépartemental de l'espace de Trieste, entre autres, témoignent d'une implication dont les conclusions doivent être plus activement assumées. Dans les Amériques, nous ne pouvons pas ne pas mentionner les travaux importants de coopération régionale spatiale qu'ont représentés les Conférences des Amériques sur l'espace, dont la cinquième session, grâce à l'initiative positive du Gouvernement équatorien, pourrait se dérouler à Quito l'année prochaine.

Au niveau national, il faut mentionner le travail de dissémination et de sensibilisation au thème de l'espace qu'a réalisé la Foire internationale de l'aéronautique et de l'espace (FIDAE), qui a lieu tous les deux ans dans mon pays. Son importance a été

rendue manifeste par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le sujet. La prochaine FIDAE se déroulera au Chili en 2006 et traitera du sujet : « Les satellites et l'éducation à distance ».

Par conséquent, des progrès ont été enregistrés dans la sensibilisation des institutions de l'ONU ainsi qu'aux conférences internationales appropriées. La responsabilité incombe à présent aux gouvernements eux-mêmes de traduire les recommandations en mesures et en bénéfices tangibles pour leurs populations sur la base de la masse critique disponible, qui tendra à augmenter.

Nous devons rappeler à cet égard, le rôle de moteur et de catalyseur joué par la résolution 56/51 de 2001, grâce à laquelle l'Assemblée a pris note de la lettre que le Président du COPUOS a adressée au Secrétaire général pour attirer l'attention sur ce sujet. En réponse à cet appel, la Réunion interinstitutionnelle annuelle a préparé une liste d'institutions recommandées dans le Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable, ainsi que d'autres mesures d'un niveau et d'un contenu importants.

Le manque de volonté politique décisive pour mettre en œuvre des institutions et des programmes spatiaux adéquats, empêche la promotion des projets de développement humain. D'un autre côté, la diplomatie qui continue singulièrement d'être marquée par des éléments formels et doctrinaires de caractère traditionnel nécessite – à n'en pas douter – une mise à jour urgente. Elle doit envisager dans son action une composante scientifique et technique plus vigoureuse qui rende possible ce qui a déjà été établi dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement de 2001 sur l'utilisation pacifique des sciences et techniques au bénéfice de l'homme et non de sa destruction, comme c'est généralement le cas en ces temps funestes de guerre et de terrorisme.

Souligner dans ce contexte les avantages énormes des applications spatiales est presque redondant. Ceux-ci sont pour le reste dûment soulignés dans les travaux discrets mais très positifs des équipes formées pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Il n'y a aujourd'hui aucune activité de l'homme qui ne puisse échapper à ces techniques et la majorité de ces activités les requièrent. La détection des ressources naturelles, les migrations, le contrôle des maladies

infectieuses comme le paludisme et le choléra, la surveillance du trafic de drogues et des armes légères et de petit calibre et la criminalité transnationale organisée et la mitigation et la prévention des catastrophes naturelles, entre autres aspects, sont un reflet des possibilités spécifiques qu'offrent ces techniques. Dans tout cela, le bénéficiaire direct ou la victime, selon l'usage que l'on fait des images satellitaires, est l'homme. L'homme et sa dignité, question qui s'inscrit dans le concept de la sécurité humaine, reconnue comme telle par les instruments de l'ONU, tels que la Déclaration de Vienne dont on a parlé, issue d'UNISPACE III, et par les instruments pertinents des droits de l'homme qui possèdent une portée universelle et inaliénable.

Cependant, il faut mentionner à l'intérieur du cadre décrit, un véritable blocage et un obstacle structurel, qui nécessitent également de la part des gouvernements des efforts importants supplémentaires. Dans ce contexte, dans la mesure où une grande partie de l'humanité n'a accès ni à la connaissance ni à une éducation égale et équitable, quelle que soit la politique publique élaborée, elle échouera. L'effort visant à élaborer des modèles techniques adaptés aux besoins des pays se heurtera irrémédiablement à l'obstacle insurmontable que l'économiste Joseph Stiglitz a nommé « information imparfaite ». La faim et la pauvreté persisteront paradoxalement et cruellement, en dépit du fait que l'on peut, grâce aux applications spatiales, améliorer les récoltes, mettre au point de nouvelles cultures, gérer les ressources côtières, augmenter les avancées de la biotechnique, etc. Mais si les possibilités spatiales ne fournissent pas de données finies, si les moyens de communication transnationaux sont sélectifs dans leurs travaux et s'il n'y a ni ressources humaines ni infrastructures pour interpréter les faits de manière appropriée, nous serons une fois encore en présence de techniques virtuelles, destinées bien plus à l'attention des médias qu'à des réalisations concrètes.

Si l'on ne fait pas face au niveau mondial aux problèmes sociaux, le fossé de la connaissance continuera de s'élargir et nous continuerons à créer une société de la « désinformation massive » – une arme culturellement déstabilisatrice – de laquelle on ne peut exiger, dans des conditions de désespoir et d'inégalité, un alignement instantané avec des valeurs a priori démocratiques. La principale valeur qui vaille la peine d'être revendiquée est le droit à la vie. Les techniques

spatiales sont un élément prometteur pour renforcer ce droit essentiel inaliénable et sacro-saint. L'accès à l'éducation et à la connaissance en général, grâce aux télécommunications prend, dans le contexte déjà signalé, une pertinence spéciale et appropriée.

Le concept du patrimoine commun de l'humanité, qui provient d'une interprétation des règles pertinentes du droit spatial et, particulièrement, du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967, constitue la doctrine irréfutable pour que les applications spatiales déjà signalées s'orientent en fonction des individus et de leurs besoins légitimes afin de les faire accéder à des niveaux de vie digne, comme le stipule, en outre, l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

M. Lichem (Autriche) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer clairement ce qu'un grand nombre d'entre nous ressentent ici, à savoir notre satisfaction de vous voir diriger nos débats, que nous estimons d'une grande importance pour le développement futur de l'ordre du jour sur l'espace et de l'ordre du jour mondial, ce dont nous vous remercions.

L'Autriche souscrit pleinement à la déclaration de la présidence hollandaise de l'Union européenne, faite au nom de ses États membres, et souhaiterait préciser brièvement quelques aspects supplémentaires concernant le point de l'ordre du jour à l'examen.

Comme nous le savons, nombre des points – sinon la plupart – de l'ordre du jour examinés à l'échelon international, c'est-à-dire de l'ordre du jour mondial en général, ont une dimension institutionnelle. Ce n'est pas un hasard si l'adaptation institutionnelle de la façon dont nous traitons les différentes questions de notre ordre du jour mondial est souvent devenue aussi importante que les défis de fond à relever. Le slogan de la « réforme du système des Nations Unies » nous accompagne, pour de nombreuses bonnes raisons, depuis plusieurs décennies.

Dans ce contexte, il pourrait être intéressant de se demander, alors que nous examinons la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, quel cadre institutionnel a évolué dans le domaine de l'exploration de l'espace et de l'utilisation pacifique des technologies spatiales, tant en ce qui concerne les régimes de gouvernance nationaux, régionaux et

internationaux à cet égard qu'en ce qui concerne les liens existants ou souhaités entre le secteur spatial, d'une part, et les divers défis à relever dans le cadre de notre ordre du jour mondial, de l'autre.

Quant aux systèmes de gouvernance existant en matière d'exploration de l'espace et de développement des technologies, nous pouvons observer une évolution institutionnelle que l'on pourrait presque qualifier de modèle pour beaucoup d'autres systèmes de gestion sectoriels au niveau mondial. Peu d'autres secteurs de notre ordre du jour mondial peuvent se targuer de résultats analogues au niveau de l'innovation, de la coopération et de l'appui apporté s'agissant des interactions entre l'État, les agences spatiales, la communauté scientifique et les universitaires, les parlementaires, le secteur privé, l'industrie et les organisations de la société civile dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. C'est vrai à tous les niveaux – national, régional et mondial – de gouvernance.

Par suite des économies d'échelle nécessaires en matière d'exploration spatiale et d'application des possibilités des techniques spatiales, la coopération internationale, qui s'est avérée un élément essentiel, n'a cessé d'évoluer, l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), faisant souvent partie des partenaires de la première heure.

Les parlementaires se sont également intéressés au développement des capacités dans le domaine spatial, comme l'illustre, notamment, la cinquième Conférence interparlementaire européenne sur l'espace, tenue à Berlin en novembre 2004, qui a conclu que l'espace et son utilisation sont essentiels pour une meilleure définition et une mise en œuvre plus efficace des politiques de l'Union européenne en ce qui concerne tant le secteur spatial que l'application des techniques spatiales.

D'autre part, la nécessité d'une coopération horizontale a amené le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – un Comité de l'Assemblée générale – à accréditer 17 institutions internationales non gouvernementales issues du monde universitaire et de la société civile, en

plus d'organisations internationales telles que l'Union internationale des télécommunications, la FAO, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'observateurs auprès du Comité.

La Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, adoptée à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, fournit une nouvelle et importante orientation de fond pour l'ordre du jour de la communauté spatiale, qui a également des incidences institutionnelles. Le potentiel qu'a l'espace d'aider à relever les défis auxquels se trouve confrontée la communauté internationale et, par là, d'étayer les efforts en vue d'atteindre les objectifs définis au Sommet du Millénaire, est maintenant reconnu.

Le 19 octobre, la table ronde sur le thème « L'espace extra-atmosphérique et le programme d'action mondial », où sont intervenus le Président de l'Assemblée générale et la Présidente du Conseil économique et social, aux côtés d'importants responsables du secteur spatial de France et de Malaisie et du Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, a reflété l'accent mis désormais sur le potentiel des techniques spatiales en matière de développement. C'était la première fois de l'histoire de l'ONU que le Conseil économique et social, par le biais de sa Présidente, était saisi de la question de l'espace extra-atmosphérique et que les préoccupations liées à l'espace extra-atmosphérique étaient institutionnellement liées à l'ordre du jour du Conseil économique et social. Cette nouvelle orientation de notre projet en matière spatiale – à savoir, répondre aux besoins de développement humain à l'échelon planétaire – est le fruit d'UNISPACE III, une tendance qui mérite une attention accrue.

Sur le plan institutionnel, il s'agit maintenant de savoir comment développer encore les liens entre l'espace et les priorités économiques, sociales et en matière d'environnement aux niveaux national, régional et mondial. De fait, des initiatives d'importance ont été déjà prises. Citons en exemples, le Groupe d'observation de la Terre et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, déjà cités plusieurs fois ce matin, qui travaillent sur le rôle de l'espace dans la gestion de la prévention des catastrophes, et le programme de l'Agence spatiale

européenne pour l'Afrique – l'initiative TIGER – qui recourt à l'observation de l'espace pour une meilleure mise en valeur des ressources hydriques.

Dans le contexte des préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, des efforts sont actuellement en cours – de fait, une réunion se tiendra à Paris sur ce sujet la semaine prochaine – pour explorer et définir la contribution fondamentale apportée par les techniques spatiales à l'évolution de la société de l'information. Il serait difficile d'imaginer l'évolution des technologies de l'information et de la communication sans tous les acquis obtenus au niveau de l'application des techniques spatiales.

Dans le cadre de l'examen de la priorité nouvellement définie par UNISPACE III – la politique relative à l'espace et la société, l'espace et le développement et l'espace et l'ordre du jour mondial –, il pourrait être salubre d'envisager de renforcer encore les liens établis aux niveaux institutionnel et du discours entre l'espace et le dogme de la gouvernance mondiale à une phase plus précoce du processus décisionnel, tant au niveau des structures intergouvernementales que dans le contexte de la coopération plus large existant dans la phase de conceptualisation.

UNISPACE III a défini une dimension importante de notre nouvel ordre du jour concernant l'espace. Cela doit être reconnu également dans le contexte des acquis obtenus dans le développement institutionnel du programme concernant l'espace. Non seulement les objectifs de la Conférence de Vienne de 1999 restent parfaitement d'actualité, mais leur pertinence est constamment prouvée dans le contexte de notre ordre du jour mondial et en sera la référence pour les années à venir.

M. Brachet (France) : La délégation française souscrit pleinement à la déclaration prononcée tout à l'heure par la présidence néerlandaise de l'Union européenne.

Chacune des trois Conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a contribué de façon significative à promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatial, et a mis en valeur l'intérêt des technologies spatiales pour le développement de l'ensemble de l'humanité. C'est pourquoi ma délégation se réjouit que l'Assemblée

générale ait choisi de consacrer la séance de ce jour à un bilan d'étape de l'application des recommandations formulées en 1999 par UNISPACE III.

Cette Conférence avait encouragé la poursuite de la coopération internationale en vue de l'étude scientifique et de l'exploration de l'espace, et de la protection de l'espace proche de la terre. À ce titre, elle avait notamment souligné l'importance de la question de la limitation des débris spatiaux, au sujet de laquelle des travaux sont en cours au sein du comité de l'espace. Cette Conférence avait également souligné combien les techniques spatiales, au-delà de celles qui sont les plus connues du grand public – telles l'exploration et les télécommunications – étaient en mesure de contribuer à une très large gamme d'activités et de besoins de l'humanité. Je n'en retiendrai que quelques exemples.

Les applications spatiales permettent d'améliorer la connaissance et la gestion de l'environnement au sens le plus large, que ce soit dans le domaine de la météorologie, de la climatologie, de la prévision et de la gestion des catastrophes naturelles, de l'agriculture, des ressources halieutiques, ou encore de l'aménagement du territoire. Elles fournissent des solutions permettant de répondre aux besoins de populations vulnérables dans le domaine de la santé par la télé médecine, voire par la télé-épidémiologie, ou dans le domaine de l'éducation grâce aux techniques de téléenseignement. Elles contribuent à l'amélioration de la sécurité dans le domaine de transports, grâce aux systèmes de positionnement par satellite, et de recherche et sauvetage.

Dans tous les domaines que je viens de citer, la France conduit de nombreux projets. Ceux-ci nous ont amené à nouer des partenariats avec la plupart des pays disposant d'une agence spatiale. L'espace est en effet un domaine de coopération internationale intense et croissante. Le rapport présenté aujourd'hui à l'Assemblée générale est à la fois un bilan et un utile travail de prospective. Ma délégation souhaite, après toutes les délégations qui se sont exprimées avant moi, en remercier les principaux artisans, d'une part, la présidence du comité, la présidence du groupe de travail, et bien sûr le Bureau des affaires spatiales. La France, pour sa part, s'était particulièrement investie dans l'équipe sur la gestion des catastrophes qu'elle avait coprésidé avec le Canada et la Chine, et dans celle sur les nouvelles sources de financement.

Dans le domaine de la gestion des catastrophes, des initiatives importantes ont déjà été prises depuis UNISPACE III. C'est ainsi que la Charte internationale « Espace et catastrophe majeures », permet, depuis l'année 2000, de diffuser gratuitement des données spatiales afin de faciliter le travail des organismes de sécurité civile à l'occasion de catastrophes naturelles ou humaines. La coordination mondiale des systèmes d'observation de la Terre, en vue de laquelle la France s'est résolument engagée, permettra, entre autres avantages, d'approfondir cette coopération internationale dans le domaine de la gestion des catastrophes.

S'agissant de la mobilisation de nouvelles sources de financement, elle contribuera, comme le souligne le rapport du comité, à l'accroissement de la coopération régionale dans le domaine spatial. Ma délégation souhaite, à cette occasion, souligner le rôle majeur du programme des Nations Unies pour les applications spatiales au service des objectifs fixés lors d'UNISPACE III. La France y apporte une contribution substantielle, notamment par le biais de l'Agence spatiale européenne, dont nous assurons plus du quart du financement.

Comme l'affirment la déclaration de Vienne, mais aussi les résolutions de l'Assemblée générale et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, les progrès de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace sont dans l'intérêt de l'humanité tout entière. C'est avec cette conviction que la France continuera à participer activement à l'application des recommandations d'UNISPACE III, et aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

M. Gallardo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou considère que la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est le prolongement de décennies d'efforts de la part de la communauté internationale pour mettre l'espace au service de tous les États et pour en faire un lieu propice à la coopération dans le cadre de son utilisation à des fins pacifiques. Le Pérou réaffirme sa conviction que la meilleure façon d'exprimer la volonté d'éviter toute course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est d'encourager l'utilisation de l'espace dans la réalisation des objectifs de développement économique et social pour qu'ils

deviennent des réalités concrètes et tangibles pour la population.

UNISPACE III établit une nouvelle approche internationale qui offre une vision de l'espace depuis la Terre, privilégiant le traitement des problèmes relatifs à notre environnement et en particulier la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une fois la guerre froide terminée et après la période vertigineuse des changements technologiques et l'accélération du processus que nous connaissons aujourd'hui comme étant la mondialisation, nous avons décidé de jouer un rôle dans l'espace pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, pour parvenir au développement durable et pour répondre à nos besoins sociaux, surtout ceux qui traduisent notre lutte contre l'exclusion sociale. De même, l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique sert à notre intégration dans une société où l'information et la diffusion de l'information sont de plus en plus le centre d'activité économique le plus avancé. Accéder aux nouvelles technologies améliore nos capacités à nous développer.

C'est la raison pour laquelle le Pérou a un intérêt particulier dans l'application des recommandations d'UNISPACE III. Nous nous félicitons des progrès obtenus. Il faut souligner à cet égard que le Pérou a participé aux équipes chargées de la réalisation des objectifs d'UNISPACE III dans le domaine de la gestion des catastrophes et du développement durable, comme expression de notre attachement à UNISPACE III.

L'envergure et l'importance des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique contrastent toutefois avec certains des obstacles rencontrés. L'un d'eux est le peu de progrès dans la diffusion de cette nouvelle approche et dans sa prise de conscience, y compris par ceux qui assument la responsabilité de prendre des décisions politiques. Pour qu'une prise de conscience soit possible, et pour surmonter certains des autres obstacles rencontrés, il faut des ressources plus importantes et une meilleure diffusion de l'information.

Si nous prenons le temps de comparer certains projets en cours bien connus qui bénéficient des ressources nécessaires à ceux qui n'ont pas encore pu être concrétisés, une question se pose : Est-ce plus

important de trouver de l'eau sur d'autres corps célestes qui avoisinent la Terre plutôt que de faire face aux problèmes de l'eau sur notre planète?

Le Pérou encourage toute démarche permettant la meilleure diffusion de nos objectifs. En ce sens, nous exprimons notre satisfaction et notre plein appui pour la tenue de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques qui, si cela est confirmé par les autorités de l'Équateur, se déroulera à Quito. Le Pérou espère que cette expérience pourra être institutionnalisée et consolidée en tant qu'initiative permettant à la région de s'attacher davantage au succès d'UNISPACE III.

L'approche adoptée par UNISPACE III pour élaborer un programme qui lie les questions de l'espace aux questions sociales va non seulement dans le sens de ses propres intérêts mais aussi de ceux de la communauté internationale. Voilà pourquoi le Pérou prône l'élaboration d'un programme international plus étoffé, qui permette d'accomplir des avancées dans les domaines d'intérêt pour la société, comme, entre autres, la santé, l'éducation, l'information, l'élimination de la pauvreté, la prévention des catastrophes, l'environnement, l'aide humanitaire et l'aide en cas de conflit social.

Le Pérou souscrit au plan d'action proposé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et est favorable à sa rapide exécution pour que l'on puisse avancer sur la voie de la réalisation des objectifs définis à UNISPACE III. À ce propos, nous remercions le Président de son rapport et lui souhaitons plein succès.

M. Kuzmenkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie accueille avec grande satisfaction les résultats de l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III. C'est à l'occasion de cette Conférence qu'est née l'idée de célébrer chaque année la Semaine mondiale de l'espace, du 4 octobre, date du lancement réussi du premier satellite Spoutnik, au 10 octobre, date de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui régit les activités relatives à l'espace.

C'est avec grande satisfaction également que nous prenons note de la précieuse contribution de la science et des techniques spatiales au bien-être de l'humanité et au développement des pays dans le monde entier. Devant l'immense potentiel des techniques spatiales s'agissant d'améliorer la qualité de

la vie, il apparaît nécessaire d'intensifier davantage la coopération internationale dans ce domaine. En témoigne le plan de coopération internationale dans le domaine spatial proposé pour l'horizon 2017, qui couvre des domaines comme la surveillance des catastrophes naturelles et de leurs effets, les communications spatiales et les systèmes mondiaux de navigation, l'enseignement à distance et la télémédecine, ainsi que l'utilisation des techniques spatiales dans différents secteurs économiques.

Nous sommes convaincus que ces travaux doivent se poursuivre sous l'égide de l'ONU et, avant tout, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, nul ne contestera qu'avec le concours de groupes de travail informels spécialement formés à cet effet, cet organe de l'Assemblée générale a déjà fait beaucoup pour l'application des décisions d'UNISPACE III, en particulier de celles figurant dans la Déclaration de Vienne.

À cet égard, nous remercions M. Hedman d'avoir présenté les activités des différents groupes de travail, des États et des organisations internationales et d'avoir rendu compte avec clarté de ce vaste volume d'informations dans le document A/59/174, dont l'Assemblée est saisie.

Par ailleurs, parmi les priorités énoncées dans la Déclaration de Vienne, celle de préserver l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques continue de faire l'objet d'une intention insuffisante dans les travaux du Comité. Nous prônons la réactivation du débat sur les moyens de garantir que l'espace extra-atmosphérique serve exclusivement à des fins pacifiques. Il convient de le systématiser, logiquement, en cherchant des solutions constructives aux questions relatives à la création d'un comité spécial sur l'espace au sein de la Conférence du désarmement.

Pour terminer, nous voudrions adresser des remerciements particuliers à la délégation nigériane, qui a préparé le projet de résolution sur l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/59/L.4). Ce document reflète pleinement le travail mené pendant cinq ans en vue d'appliquer les décisions d'UNISPACE III et notre délégation est favorable à son adoption par l'Assemblée générale.

M. Chaliha (Inde) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de participer à la célébration du cinquième anniversaire de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999. Le thème de la Conférence, « L'espace au XXI^e siècle : retombées bénéfiques pour l'humanité », mettait en évidence les problèmes qui attendaient le monde et les possibilités offertes par les progrès de la recherche spatiale pour les résoudre. La Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, qui a été adoptée à l'issue de la Conférence, contenait une stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux au moyen des systèmes et des services spatiaux.

L'examen quinquennal de l'application des recommandations d'UNISPACE III, auquel se livre actuellement l'Assemblée générale, répond à une exigence de la Déclaration de Vienne. Nous sommes reconnaissants au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'avoir préparé la documentation volumineuse et exhaustive nécessaire à cet examen. Tous nos remerciements vont au Président du Comité, M. Abiodun, au Président du Groupe de travail qui a élaboré le projet de document, M. Hedman, au Directeur du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, M. Camacho, et à ses collaborateurs.

Les principaux objectifs d'UNISPACE III, tels qu'énoncés par l'Assemblée générale en 1997, étaient, premièrement, d'encourager l'utilisation efficace de l'espace pour traiter des problèmes d'importance régionale ou mondiale; deuxièmement, de renforcer les capacités des États Membres, en particulier des pays en développement, à utiliser les résultats de la recherche spatiale pour leur développement économique et culturel; et, troisièmement, de développer la coopération internationale dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

Le présent examen devrait nous aider à mesurer l'étendue de la réalisation de ces principaux objectifs à travers l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Nous prenons note de la synergie qui est intervenue à un niveau élevé entre l'application des recommandations d'UNISPACE III et les textes issus des autres grandes conférences et réunions au sommet

de l'ONU. L'application des recommandations d'UNISPACE III permettra d'atteindre avec succès plusieurs des objectifs qui ont été définis dans la Déclaration du Millénaire, dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

Il convient de louer les contributions du Comité, qui s'est attaqué à de nouvelles questions de l'ordre du jour conformément aux recommandations d'UNISPACE III, ainsi que celle du Bureau des affaires spatiales, qui a axé le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales sur les priorités définies par les recommandations d'UNISPACE III, et sur la mise en place des équipes chargées d'étudier certaines des recommandations prioritaires.

Les experts d'un grand nombre de pays ont participé aux travaux de ces équipes, qui, sur la base des recommandations de la Déclaration de Vienne, ont élaboré des mesures concrètes et des projets pilotes. Ces activités ont permis de donner un plus grand élan à la coopération internationale dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes d'accord avec l'analyse faite dans le rapport sur des progrès accomplis jusqu'ici dans l'application des recommandations d'UNISPACE III. La prise de conscience de l'importance que revêt l'espace dans le règlement des problèmes liés au développement a engendré un élan considérable. Les activités menées jusqu'à présent, y compris le travail minutieux des équipes, peuvent être considérées comme la phase initiale de l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Nous avons, toutefois, également observé que le rapport identifie les difficultés suivantes concernant la mise en œuvre des recommandations : manque de sensibilisation des décideurs aux avantages présentés par les activités spatiales; manque de ressources financières pour mettre en œuvre les recommandations, manque d'expertise dans le domaine spatial, en particulier dans les pays en développement; et difficultés de mobilisation du secteur privé pour qu'il travaille en partenariat avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales à la mise en œuvre des recommandations.

Nous devrions permettre au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

et au Bureau des affaires spatiales des Nations Unies de passer à une étape supérieure dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Nous ne pourrions être fiers de notre initiative UNISPACE III que lorsque nous aurons obtenu des résultats concrets en faveur des pays en développement. À cet égard, l'Assemblée générale peut apporter un appui à deux niveaux tout d'abord, au niveau politique, en soutenant de tout son poids le COPUOS et le Bureau des affaires spatiales; et, deuxièmement, en demandant spécifiquement que l'on applique les plans d'action détaillés recommandés par les équipes créées à cet effet.

La contribution que les applications spatiales peuvent apporter au développement national des pays en développement est un fait avéré. Les applications et les services spatiaux peuvent contribuer de manière importante à la gestion des ressources naturelles terrestres en améliorant la communication, notamment dans les régions rurales ou inaccessibles, en appuyant les activités de gestion des catastrophes naturelles, et en rendant possibles les services d'enseignement et de santé à distance. Les applications des systèmes et des services spatiaux sont devenues une partie intégrante des activités de développement national de l'Inde. Nous estimons que tous les pays en développement devraient lancer des programmes d'applications spatiales et participer aux projets pilotes identifiés par les équipes.

Les ressources à dégager pour mettre en œuvre les recommandations constituent une question importante, qui exige un soutien ferme de la part de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a envoyé une lettre à tous les États pour les prier instamment de contribuer au Fonds d'application spéciale créé pour mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III. Nous devrions non seulement renouveler cet appel mais également demander aux États Membres d'encourager l'industrie spatiale privée à contribuer à ce Fonds.

Je voudrais à présent évoquer certaines actions spécifiques mentionnées dans le chapitre intitulé « La voie à suivre ». La création d'une organisation internationale de coordination des activités spatiales aux fins de la gestion des catastrophes est une activité prioritaire qui profiterait à tous les pays. Le volume de richesses perdu chaque année dans le monde entier suite à des catastrophes naturelles justifie l'investissement nécessaire pour créer une telle

organisation. Elle compléterait l'initiative prise par certains agences spatiales de mettre au point une Charte internationale « Espace et catastrophes majeures ». Si la portée de la Charte est limitée à l'utilisation des données de télédétection à l'appui des activités de gestion des catastrophes, celle envisagée pour l'organisation que l'on propose de créer associerait toutes les parties prenantes et viserait le renforcement des capacités dans le domaine des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.

Les plans d'action spécifiques élaborés par l'Équipe sur le renforcement des capacités sont très concrets et relèvent de la compétence du Bureau des affaires spatiales et du Programme d'applications des techniques spatiales des Nations Unies. Renforcer les capacités des pays en développement pour encourager des programmes d'applications des techniques spatiales dont ils pourraient tirer parti constituera la clef du succès de toutes les autres initiatives. Les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, ouverts dans différentes régions du monde et affiliés à l'ONU, pourraient jouer un rôle utile et efficace dans la mise en œuvre des recommandations relatives au renforcement des capacités.

De nombreux autres mesures et projets pilotes spécifiques mis au point par les équipes devraient être mis en œuvre avec la participation des États Membres intéressés. Certaines des activités proposées concernent davantage des régions données du globe, alors que d'autres ont une portée mondiale. Les institutions spécialisées des Nations Unies devraient contribuer activement à ces plans d'action et en tirer parti pour leurs propres programmes.

L'Inde appuie vigoureusement les activités entreprises par le COPUOS et le Bureau des affaires spatiales durant la phase initiale de mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Ces initiatives devraient être poursuivies afin de traduire dans les faits les plans d'action proposés par les équipes. Les progrès obtenus dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III pourraient bénéficier à tous les pays, en particulier ceux en développement.

L'Inde souscrit aux propositions du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales contenues dans le rapport. L'Assemblée générale devrait leur donner mandat de poursuivre la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III en vue d'atteindre

l'objectif ultime de promouvoir des moyens efficaces d'utiliser l'espace pour relever les défis régionaux et mondiaux.

M^{me} Anguiano Rodríguez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation juge très opportun que nous ayons la possibilité d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique », directement en séance plénière de l'Assemblée générale. Il s'agit d'un événement spécial, non seulement parce que cinq ans se sont écoulés depuis la tenue de la Conférence et l'adoption de la résolution intitulée « Le Millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », mais aussi parce que l'année 2005 approche et que les États Membres devront alors évaluer dans quelle mesure les engagements que nous avons souscrits au Sommet du Millénaire et lors de diverses conférences des Nations Unies ont été remplis.

Le Gouvernement mexicain souscrit pleinement à ce qui est signalé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/59/174) en ce qui concerne le fait que l'application des recommandations d'UNISPACE III est étroitement liée aux buts et objectifs du Sommet du Millénaire, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement. Parallèlement, il considère qu'il existe d'importantes synergies avec le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information et avec d'autres initiatives mondiales.

Le Gouvernement mexicain accorde une grande importance à toutes les actions visant à promouvoir la coopération internationale en faveur des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il est essentiel que cette coopération se développe tant dans le domaine des applications des sciences et techniques spatiales, au profit de l'humanité et du développement durable, en particulier dans les pays en développement, que dans celui visant à renforcer le cadre juridique régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Mexique a participé activement à la préparation du rapport du COPUOS. Nous continuons également d'être membre de cinq des équipes mises sur pied par le Comité pour veiller à l'application d'une grande partie des recommandations d'UNISPACE III.

L'une des équipes auxquelles le Mexique appartient est chargée de la mise en place d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles, thème auquel le Mexique attache une grande importance. À cet égard, le Mexique estime que l'utilisation des systèmes de télédétection et d'information géospatiale fournit des instruments fondamentaux pour prévenir les catastrophes naturelles et en atténuer les effets.

Les centres régionaux d'éducation sur la science et la technologie de l'espace, affiliés à l'ONU, sont des instruments fondamentaux pour l'organisation d'activités qui renforcent la capacité des pays en développement dans ce domaine. C'est pourquoi au cours des 18 derniers mois, le Gouvernement mexicain a encouragé la consolidation du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec des sièges au Brésil et au Mexique. À la fin du mois, se tiendra à São José dos Campos (Brésil) la cinquième réunion du Comité directeur du Centre, présidé actuellement par le Mexique.

Quant aux initiatives nationales, je voudrais en mentionner une : le Programme national de télémédecine, qui couvre les domaines de la santé et des technologies de l'information et des communications. Ce programme inclut également les soins médicaux à distance grâce à la transmission et à la réception de signaux satellites pour l'audio, la vidéo et les données.

Enfin, en appui à la promotion de la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ma délégation se porte coauteur du projet de résolution A/59/L.4 que l'Assemblée va examiner aujourd'hui.

M^{me} Núñez de Odremán (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela souhaite signaler qu'il reconnaît que l'espace extra-atmosphérique doit être considéré comme le patrimoine de l'humanité sur lequel aucun pays ne doit avoir ou n'a une quelconque autorité pour revendiquer des droits subjectifs ou tenter de s'y forger des privilèges unilatéraux. Nous considérons que l'espace extra-atmosphérique doit être réservé à une utilisation pacifique, et les recherches et études dont il fait l'objet doivent favoriser le développement durable.

La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela stipule dans son article 11 que « la République aura des droits sur l'espace extra-atmosphérique sous-jacent dans les domaines qui sont ou peuvent être le patrimoine commun de l'humanité, conformément aux termes, à la mesure et aux conditions déterminés par les accords internationaux et la législation nationale ».

Notre position, conforme à l'idéologie humaniste qui sous-tend la politique étrangère du Gouvernement national, fondée sur le principe de l'égalité souveraine des États, nous incite, une fois de plus, à appuyer la proposition faite par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement en vue de créer un instrument juridique international qui empêcherait l'implantation d'armes dans l'espace et l'utilisation de l'espace comme théâtre d'opérations de guerre et point de départ d'une course aux armements.

Le Venezuela continue d'être attaché à la protection de l'espace extra-atmosphérique. À ce titre, nous avons signé trois des cinq traités de l'ONU sur la question : le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage et la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Mon pays est également partie à d'autres instrument internationaux relatifs à l'espace tels que le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; l'Accord relatif à l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT) et la Convention internationale des télécommunications.

Le Gouvernement vénézuélien a mis en marche un mécanisme juridique pour créer une agence spatiale nationale qui, nous l'espérons, devrait commencer ses activités dans un avenir proche.

Notre délégation voudrait également indiquer qu'elle apprécie au plus haut point les efforts déployés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en application des recommandations issues d'UNISPACE III, et nous sommes certains que la mise en pratique de ces recommandations sera bénéfique aux pays en développement en particulier et à l'humanité en général.

Enfin, le Venezuela réitère son engagement en faveur de l'application effective de la Déclaration de Vienne qui vise à promouvoir la coopération

scientifique et la technologie spatiale et à faire partager sans aucune discrimination les avantages que sont les ressources de l'espace extra-atmosphérique.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria au titre du projet de résolution A/59/L.4.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : À la suite de nouvelles consultations avec les coauteurs du projet de résolution A/59/L.4, je souhaite apporter deux révisions à ce projet de texte. Premièrement, j'aimerais insérer un paragraphe après le paragraphe 13. Ce paragraphe devient le paragraphe 14 du dispositif et les paragraphes suivants doivent être renumérotés en conséquence. Le nouveau paragraphe se lit comme suit :

« Prie le Comité de poursuivre l'application des recommandations d'UNISPACE III, afin de renforcer la capacité des pays en développement de lancer des programmes pour les applications des techniques spatiales ».

Je voudrais ensuite apporter des modifications au nouveau paragraphe 19 pour qu'il se lise comme suit :

« Convient que le Comité poursuivra, à ses futures sessions, à commencer par sa quarante-huitième session, l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce que le Comité considère que des résultats concrets ont été atteints ».

M. Aninat (Chili) (*parle en espagnol*) : Très rapidement, je voudrais dire que j'appuie ces modifications, dont j'ai eu l'occasion de discuter. Il me semble, en outre, qu'elles renforcent de façon

significative le projet de résolution et lui donnent un caractère évolutif, car le processus ne se termine pas ici, nous devons également être conscients qu'il faut continuer à rendre des comptes à la communauté internationale sur les importants accords conclus à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à son examen quinquennal.

Le Président : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/59/L.4, tel que modifié oralement et tel que révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/59/L.4, tel que modifié oralement et tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/59/L.4, tel que modifié oralement et tel que révisé oralement, est adopté (résolution 59/2).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 23 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président : J'informe les membres que le document A/INF/59/3/Rev.1, contenant le programme de travail révisé et le calendrier des séances plénières pour le reste de la partie principale de la cinquante-neuvième session, a été publié ce matin et distribué dans la salle de l'Assemblée générale.

Je rappelle aux membres que l'inscription sur la liste des orateurs pour les points énumérés dans le document A/INF/59/3/Rev.1 est ouverte.

La séance est levée à 12 h 25.